

ANNEXE 2

Enveloppe financière prévisionnelle

Plan de financement

1. Enveloppe financière prévisionnelle

Le coût de l'opération de réhabilitation du pont de transfert usine CERGA-écluses à Gamsheim (RD2) est estimé à 375 k€ HT avec la clé de financement suivante :

- CERGA : 269 k€
- Département du Bas-Rhin : 106 k€

Cette répartition des montants a été établie sur la base des études Projet de la réhabilitation du pont-route de transfert usines-écluses de Gamsheim, réalisées par INGEROP à l'été 2016. Cette étude a permis de calculer les estimations suivantes pour les principaux postes de dépense :

- Prix généraux : 83,5 k€
- Travaux préparatoires : 52,5 k€
- Travaux de réparation / renforcement tablier et sommiers : 35 k€
- Appuis et bossages : 55 k€
- Equipements sur ouvrage : 51 k€
- Assainissement : 4 k€
- Remise en état ouvrages : 42 k€
- Rideaux palplanches et couronnement hors ouvrage : 17k€
- Provision pour aléas : 10 % du montant des travaux : 35 k€

Tous ces coûts sont stipulés hors taxes.

Les postes de dépenses sont répartis entre les deux parties comme suit :

Postes de dépense	Modalités de prise en charge	Montant Conseil Départemental	Montant CERGA	TOTAL
Prix généraux : 83,5 k€	Répartition selon travaux	5,5 k€	78 k€	83,5 k€
Travaux préparatoires : 52,5 k€	Répartition selon travaux	4,5 k€	48 k€	52,5 k€
Travaux de réparation / renforcement tablier et sommiers : 35 k€	Répartition selon travaux	17 k€	18 k€	35 k€
Appuis et bossages : 55 k€	Prise en charge par CERGA seul	-	55 k€	55 k€
Equipements sur ouvrage : 51 k€	Prise en charge par CD seul	51 k€	-	51 k€
Assainissement : 4 k€	Répartition selon travaux	1 k€	3 k€	4 k€
Remise en état ouvrages : 42 k€	Prise en charge par CERGA seul	-	42 k€	42 k€
Rideaux palplanches et couronnement hors ouvrage : 17k€	Prise en charge par CD seul	17 k€	-	17 k€
Provision pour aléas (10 % du montant des travaux respectifs)	Répartition selon travaux	10 k€	25 k€	35 k€
TOTAL		106 k€	269 k€	375 k€

On obtient ainsi la clé de financement suivante pour le projet :

- CERGA : 269 k€
- Département du Bas-Rhin : 106 k€

2. Clé de Répartition des dépenses

La répartition définitive sera effectuée après les travaux, sur la base des décomptes financiers définitifs et en application de l'accord du 5 mai 1975 entre la République Fédérale d'Allemagne – Administration des Voies Navigables, la République Française – Administration des Voies Navigables, le Land Bade-Wurtemberg – Administration des routes, le Département du Bas-Rhin et la Centrale Électrique Rhénane de Gamsheim (CERGA), relatif à l'entretien des ouvrages et à la répartition des compétences.